

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCISION D'APPROBATION DES TARIFS PÉRIODIQUES DE DISTRIBUTION POUR L'ÉLECTRICITÉ 2025 ET LE GAZ 2025-2029

DÉCISION D'APPROBATION DES TARIFS DE REFACTURATION DU TRANSPORT 2025

Entre le 29 novembre et le 2 décembre 2024, la CWaPE a approuvé les propositions des tarifs périodiques de distribution d'électricité, les propositions des tarifs de refacturation des coûts de transport de l'année 2025 ainsi que les propositions de tarifs périodiques de distribution de gaz des années 2025 à 2029 des gestionnaires de réseaux de distribution (ci-après : « GRD ») en Région wallonne.

La décision pour les tarifs de distribution porte uniquement sur l'année 2025 pour l'électricité : les tarifs de distribution 2026-2029 sont en cours d'élaboration pour inclure la nouvelle structure tarifaire décrite dans [les lignes directrices publiées le 15 juillet 2024](#). Dans un souci de clarté, les commentaires sur l'évolution des tarifs électricité et gaz repris dans ce communiqué concernent uniquement l'année 2025.

L'approbation des tarifs non-périodiques interviendra d'ici la fin de l'année 2024.

a) Tarifs périodiques de distribution électricité

Le revenu autorisé de l'ensemble des GRD wallons **augmente de 12% en 2025** par rapport à 2024. Cette augmentation est notamment liée à l'indexation des coûts des GRD, aux coûts additionnels de transition énergétique, à l'affectation des soldes régulateurs de 4 GRD et à l'augmentation de leurs coûts d'achat d'électricité.

Basse tension

La moyenne pondérée des coûts de distribution basse tension (pour le client-type résidentiel bihoraire 3 500 kWh) en Wallonie **augmente de 14% par rapport à 2024**.

Le tarif prosumer capacitaire (facturé aux prosumers qui ne disposent pas d'un compteur communicant) augmente également, les évolutions entre 2024 et 2025 sont variables d'un GRD à l'autre. Le fait que le tarif prosumer présente une hausse proportionnellement plus importante que la hausse du seul tarif de distribution provient du fait que le tarif de transport (inclus dans le tarif prosumer) augmente fortement entre 2024 et 2025.

Moyenne tension électricité

La moyenne pondérée des coûts de distribution moyenne tension (pour le client-type 2 GWh/an – 333 kW) en Wallonie **augmente de 31% par rapport à 2024**.

b) Tarifs périodiques de gaz

Le revenu autorisé global des GRD gaz wallons, pour l'année 2025, est **2% supérieur** à celui de l'année 2024. Cette augmentation provient notamment de l'indexation des coûts des GRD.

Pour les clients résidentiels des deux GRD, les coûts de distribution de gaz évoluent à la hausse entre 2024 et 2025.

La **moyenne pondérée des coûts de distribution 2025** (pour le client-type résidentiel 17 000 kWh, facturé au tarif T2) en Wallonie **augmente de 14% par rapport à 2024**.

c) Tarifs de refacturation des coûts de transport

Les coûts de refacturation du transport augmentent de manière substantielle entre 2024 et 2025 pour les différents niveaux de tension. Cette augmentation découle directement des tarifs du gestionnaire de réseau de transport approuvés par la CREG qui sont en forte hausse à partir de 2025. L'approbation des tarifs de transport, qui sont ensuite refacturés, relèvent en effet des compétences du régulateur fédéral (la CREG).

Pour un client résidentiel en basse tension, profil de référence 3 500 kWh/an en bihoraire, **les coûts de transport présentent une augmentation de 51%**.

Documents à consulter

- Pour des informations chiffrées et plus détaillées : consultez le [dossier de presse](#).
- Pour les décisions individuelles d'approbation des tarifs de distribution : consultez les publications :
 - [Décision relative aux tarifs périodiques de distribution d'électricité 2025 de l'AIEG](#)
 - [Décision relative aux tarifs périodiques de distribution d'électricité 2025 de l'AIESH](#)
 - [Décision relative aux tarifs périodiques de distribution d'électricité 2025 d'ORES ASSETS](#)
 - [Décision relative aux tarifs périodiques de distribution d'électricité 2025 de RESA](#)
 - [Décision relative aux tarifs périodiques de distribution d'électricité 2025 de REW](#)
 - [Décision relative aux tarifs périodiques de distribution de gaz 2025-2029 d'ORES ASSETS](#)
 - [Décision relative aux tarifs périodiques de distribution de gaz 2025-2029 de RESA](#)
- Pour la décision relative aux coûts de transport : consultez la publication :
 - [Décision relative aux tarifs de refacturation des coûts de transport des GRD wallons pour 2025](#)

* * *

Contact presse : Anne-Elisabeth Sprimont – aesp@cwape.be – 0479/88 60 97